

COMITE CONSULTATIF DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Compte rendu de la réunion du 22 JANVIER 2021

Etaient présents (en visio):

M. Francis BRUNELLE, adjoint au maire
Madame Christiane AJZENBERG GAUTIER, conseillère municipale
Monsieur Philippe SZYNKOWSKI, conseiller municipal
Madame Aurélie KALAFAT, sophrologue
Docteur Jérémie BLED, pédiatre
Madame Delphine GERSTLE, audioprothésiste
Madame Hélène BEL, masseur kinésithérapeute
Mme Valérie DEC, directrice générale adjointe
Mme Audrey VERGNOLLE, chef du service Action sociale et santé
Mme Laurence LALLEMENT, coordinatrice santé handicap

Point sur la situation sanitaire au 22 janvier 2021

La ville s'implique depuis longtemps dans les questions relevant de la santé et M. Brunelle est élu au sein de nombreuses instances dans ce domaine. (président du conseil territorial de santé des Hauts de Seine, membre du conseil de surveillance de l'ARS Île de France, membre du comité santé de l'association des Maires de l'Île de France : président du conseil de surveillance de l'hôpital Erasme, membre d'Osmose...). Ses fonctions dans ces différentes instances lui permettent de proposer à la ville de Sceaux une gestion rigoureuse et une veille très régulière de l'évolution de la pandémie. Il est attentif aux différentes actions à entreprendre pour les Scéens et Scéennes.

Aujourd'hui, pour cette rencontre, Monsieur Brunelle fait état de la situation sanitaire à ce jour, mais informe les participants que les informations changent très vite. La ville s'adapte aux règles qui s'imposent ...

Actuellement, il y a 13 centres de vaccination « grand public » dans les Hauts-de-Seine (12 centres en « ambulatoire » et 1 centre à l'hôpital de Nanterre).

Rappel du public actuellement vacciné :

- les professionnels de santé de +50 ans (depuis le 18 janvier 2021)
- et les personnes âgées de plus de 75 ans. (+ personnes avec pathologies spécifiques).

Question : pourquoi la ville de Sceaux n'a pas son centre de vaccination ?

La ville de Sceaux et la ville de Bourg la Reine ont déposé, ensemble, un dossier auprès de l'ARS pour ouvrir une salle pour les vaccinations (salle des Colonnes à Bourg la Reine).

Cette proposition n'a pas été retenue malgré la bonne complétude et la solidité du dossier déposé.

Plusieurs éléments sont étudiés pour permettre l'ouverture d'un site :

- Densité de population
- Pourcentage de personnes âgées de plus de 75 ans
- Maturité du dossier
- Disponibilité des doses de vaccins.

Aujourd'hui, l'approvisionnement des doses de vaccin dans les centres identifiés est insuffisant. Aussi, il n'y a pas, à ce jour, d'ouverture de site envisageable dans d'autres communes.

Plusieurs éléments freinent la mise en place de la vaccination :

- Les saisies informatiques : l'enregistrement des données de patient doit être fait plusieurs fois (sur plusieurs logiciels). Le système informatique doit être robuste et efficace.
- La rémunération des médecins : la question est pour le moment sans réponse (Notamment pour les médecins retraités). Plusieurs instances sont intervenues pour obtenir des réponses (association des maires 92, URPS 92). Monsieur BRUNELLE met en garde sur la démobilisation du personnel soignant si la question de la rémunération n'est pas vite réglée.
- Le nombre de doses de vaccin : le nombre de doses de vaccin est insuffisant malgré les capacités potentielles de vaccination. Les centres pourraient vacciner jusqu'à 1000 personnes par jour. Les nouveaux vaccins pourraient améliorer les choses. Ils pourraient être délivrés dans les centres de vaccination dans 3 semaines.

Question : *Pourquoi la ville ne propose-t-elle pas une grande campagne de dépistage sur Sceaux ?*

Deux pharmacies (square Robinson et rue Houdan) proposent déjà des dépistages. Monsieur Brunelle rappelle que l'ARS organise ces campagnes de dépistage et que la ville répondra présent s'il y a lieu d'en faire une rapidement. Pour mémoire, la ville s'est mobilisée le 28 septembre en proposant un dispositif mobile de dépistage sur la place du Général de Gaulle. Pour le moment, il faut faire confiance à l'ARS.

Docteur Bled, pédiatre, indique que les enfants sont peu touchés. Les tests antigéniques sont pas toujours fiables (attention au froid qui peut fausser les résultats).

Question : *Quel dispositif est mis en place pour les personnes âgées et les EPHAD ?*

Les locataires de la résidence Autonomie auront la possibilité de se faire vacciner sur place quand les doses de vaccin seront disponibles. Pour rappel ce point est piloté par le conseil départemental.

Dans les EPHAD qui ont une pharmacie à usage interne (PUI), un médecin pourra venir sur place vacciner les résidents.

Dans les EPHAD qui n'ont pas de PUI, les doses de vaccin seront déposées dans les pharmacies d'officine et c'est l'ARS qui sera en charge de planifier la vaccination.

A noter que, à ce jour, il n'y a pas de cas covid à la résidence Renaudin.

Plusieurs moyens de transport sont prévus pour les personnes âgées pour se rendre dans les lieux de vaccination (Châtenay-Malabry, Clamart et l'Hays-les-Roses) :

- Le PAM 92, si les personnes sont bénéficiaires de l'APA,
- La ville en lien avec la Croix-Rouge.

Monsieur Brunelle rappelle que les centres de vaccination ne sont pas sectorisés, les personnes peuvent aller se faire vacciner où elles veulent.

Retour sur la maison médicale :

Question : *Des professionnels sont-ils positionnés pour s'installer dans la maison médicale ?*

Pour rappel :

- C'est Sceaux Bourg la Reine Habitat qui met à disposition des locaux professionnels.

- Les professionnels intéressés pour s'y installer doivent se constituer en société civile de moyen pour s'organiser et gérer leur cabinet.
- La ville ne recrute pas de professionnels, la ville peut inciter les médecins généralistes à venir s'installer mais en aucun cas les obliger.

A ce jour, 5 à 6 jeunes professionnels de santé sont intéressés par le projet, la ville souhaite en priorité faire venir des médecins généralistes.

Monsieur Brunelle rappelle que la ville a souhaité s'orienter vers une maison médicale plutôt qu'un centre de santé car l'expérience des autres villes qui possèdent un centre de santé montre des limites. Pour rappel, en 2013, le rapport de l'IGAS, sur la situation économique des centres de santé et leur place dans l'offre de soins, stipulait que ce modèle économique est structurellement déficitaire et que les centres de santé sont « financièrement fragiles et dépendent des subventions ».

Monsieur Szykowski indique que les médecins ou les spécialistes pratiquent des dépassements d'honoraires et qu'un centre de santé est plus accessible pour la population car les professionnels de santé sont en secteur 1.

Quant à la question sur la baisse, de plus en plus importante, du nombre de médecins généralistes sur la commune, Monsieur Brunelle répond que la démographie médicale doit être traitée sur un échelon plus vaste comme par exemple le territoire et pas seulement sur une commune. Ce sujet est une préoccupation et plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour comprendre et trouver des solutions (Le taux de fuite, l'attractivité de la ville, réputation des soignants...).

Informations diverses :

Monsieur Brunelle est favorable au remboursement par la sécurité sociale des consultations de psychologue. Il défend l'idée des nouvelles prises en charge par la Sécurité Sociale pour rembourser 10 consultations en psychothérapie/an.

Monsieur Brunelle rappelle également les nouvelles mesures récentes pour les étudiants annoncées par le Président de la République le 21 janvier. Pour remédier à la précarité étudiante en pleine crise sanitaire, création au 1er février d'un « chèque-psy » pour permettre aux étudiants en situation de mal-être à cause de la crise du Covid-19 de pouvoir consulter un psychologue, un psychothérapeute, ou un psychiatre et suivre des soins.